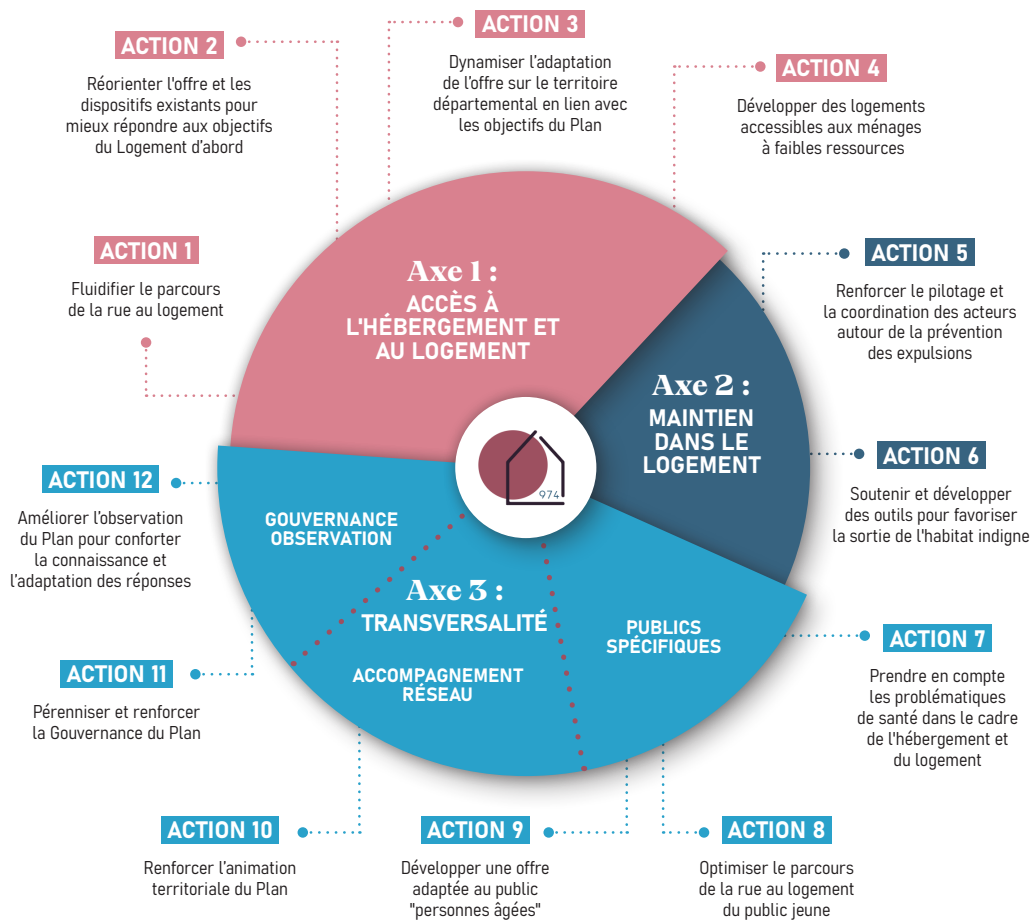


2024 2027 12 actions phares

Le bilan du 6^{ème} plan, le contexte territorial, le travail conjoint des partenaires et acteurs du PDALHPD ont permis de dégager les priorités suivantes pour les 5 prochaines années.



“ In bon kaz pou tout domoun, sa mem nout travay ! ”

Plan d'action Logement & Hébergement des personnes défavorisées

Le Plan a pour ambition de faciliter l'accès à l'hébergement et au logement des publics en grandes difficultés, sans abri ou mal logés à La Réunion, mais aussi de mieux les accompagner vers la stabilité dans leur logement. Le travail des acteurs s'inscrit dans une logique de décloisonnement des interventions, d'articulation entre dispositifs et d'évolution des pratiques, dans la lignée de la politique du logement d'abord.

Son élaboration résulte d'un travail mené à partir du bilan du précédent PDALHPD et de la concertation des partenaires institutionnels, associatifs et professionnels du secteur du logement et de l'hébergement.



Dispositifs et outils pour les acteurs de terrain

Vers le logement d'abord

L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT

Le repérage des publics et l'orientation sur l'offre

- **Dispositif de veille sociale** : maraudes, accueils de jour, boutiques solidarités, 115, équipes mobiles addictologie, santé mentale, etc.
- **Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)** : interface partenariale qui permet de coconstruire les parcours d'accompagnement et d'accès au logement, mise en relation de l'offre et de la demande (commission d'orientation SIAO...)
- **Commission de médiation DALO (COMED)** : instance qui statue sur le caractère prioritaire et urgent du recours
- **Commission de labellisation PDALHPD** : instance d'identification des publics cibles du plan et priorisation vers un accès au logement social
- **Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)** : attribution de logements sociaux et examen de l'adaptation des logements aux ménages déjà occupants du parc social
- **Rôles des EPCI** : définition des orientations de la politique intercommunale en matière d'attribution de logements sociaux et de gestion de la demande au travers de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

OBSERVATION ET PARTICIPATION

- Le Conseil Régional des personnes accueillies/ accompagnées (CRPA)

L'offre d'hébergement et de logement

- **Hébergement d'urgence** : Centre d'Hébergement d'Accueil d'Urgence (CHAU), Abris de nuit (ADN), Service d'Accueil d'Urgence Temporaire (SAUT), Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile (HUDA), Pension, Gîte, Hôtel (PGH), Dispositif expérimental «La Parenthèse»
- **Hébergement d'insertion** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), Allocation Logement Temporaire (ALT Jeune), Allocation Logement Temporaire Placement Extérieur (ALT P.E), Dispositif expérimental L'ENVOL
- **Hébergement d'insertion spécifique** : Lit d'Accueil Médicalisé (LAM), Lit Halte Soins Santé (LHSS), Appartement de coordination thérapeutique (ACT)
- **Logement adapté** : Foyer Jeunes Travailleurs (FJT), Maison Relais
- **Logement accompagné** : CHRS Hors les Murs (HLM), Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL), Accompagnement vers l'Inclusion Sociale (AIS). ACT logement : Un Chez-Soi d'abord (UCSD)
- **Logement accompagné et de transition** : sept opérateurs agréés en Intermédiation Locative (IML) à La Réunion, deux modalités d'intervention possible : location/sous location (avec objectif de glissement de bail), et mandat de gestion. Le réseau Solikaz fédère les opérateurs IML
- **Logement de droit commun** : re-logement des publics prioritaires PDALHPD via les contingents de réservation (Etat, Action Logement, communes, EPCI, CAF, Conseil départemental) dans le parc social

LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

Le traitement des situations et l'accompagnement

- **Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX)**
- **Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) et aides financières du Fonds de solidarité logement (FSL)**
- **L'Accompagnement vers et dans le Logement (AVDL)**
- **Accompagnement aux Droits liés à l'habitat (ADLH)**

LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

- **Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)** : réseau d'acteurs qui traite l'habitat indigne et le mal logement sur le département
- **Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Insalubre (PILHI)** : guichet unique de signalement de l'habitat indigne
- **Commission de Coordination de Lutte contre l'Habitat Indigne (CCLHI)** : assure le suivi des arrêtés d'insalubrité
- **L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** : aides pour l'amélioration de l'habitat à destination des propriétaires bailleurs



Contacts utiles

Services de l'État :

- Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)
– Pôle entreprises emplois et solidarités,
Service de la rue au logement :
02 62 94 07 07
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
– Service habitat logement social :
0262 40 26 26

Département de La Réunion :

- Direction de l'habitat (DHAB)
0262 23 56 00 – dhabitat@cg974.fr
- Territoires d'Action Sociale (TAS) :
Nord : 0262 20 25 25 – tasnordhabitat@cg974.fr
TAS Ouest : 0262 55 47 56 – arrond-ouest@cg974.fr
TAS Sud Ouest : 0262 96 90 15 – arrond.sud@cg974.fr
TAS Est : 0262 50 20 00 – arron-est@cg974.fr
TAS Sud Est : 0262 57 60 35 – direction.tassudest@cg974.fr

Chargé de mission l'Union Départementale des CCAS :

0262 25 50 60

SIAO :

0262 97 49 00

ADIL (animation du PDALHPD) :

0262 41 14 24